

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 012-2025D

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Claude CAU, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S): Laurent GAYS, Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**

Présents : **7**

Pouvoirs : **1**

Votants : **8**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 24/02/2025

VOTE :

Pour : **8**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : REMBOURSEMENT DE FRAIS À MONSIEUR CLAUDE CAU, MAIRE

Rapporteur : Madame Isabelle AUFRÈRE

Madame Isabelle AUFRÈRE explique à l'Assemblée qu'à la suite d'une mauvaise lecture de la facture du renouvellement du site internet de la part du maire et du secrétariat, Monsieur le Maire a dû payer la TVA à l'aide de sa carte bancaire afin de ne pas voir le site internet de la commune inaccessible. Monsieur le Maire a donc avancé la somme de 36.00 € (trente-six euros).

Madame Isabelle AUFRÈRE propose donc de rembourser la somme de 36.00 € à Monsieur Claude CAU, Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement de la somme de 36.00 € à Monsieur Claude CAU, Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au remboursement de cette somme.

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude CAU



Télétransmis en Préfecture le 04/03/2025

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 04/03/2025

Notifié à l'intéressé le 04/03/2025